

Date: Le vendredi 18 juin 1999 - n° 49
Heure: 10 heures
Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

Du consentement de l'Assemblée, M. Gendron (Abitibi-Ouest) propose :

QUE l'Assemblée nationale offre ses sincères condoléances au conjoint, aux enfants et aux proches de madame Carmen Cloutier Juneau et souligne tout le travail accompli par cette femme de coeur qui avait la passion du Québec et qui a consacré sa carrière et sa vie au service de ses compatriotes.

M. Gendron, M. Boucher (Johnson), Mme Caron, whip en chef du gouvernement, et Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François) prennent la parole.

La motion est adoptée.

M. Pinard, vice-président, invite ensuite l'Assemblée à observer une minute de silence.

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Brassard, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite de M. Dumont (Rivière-du-Loup) concernant les établissements d'enseignement, agréés aux fins de subventions, fermés ou ayant annoncé leur fermeture – Question n° 2, *Feuilleton et préavis* du 2 mars 1999.

(Dépôt n° 517-19990618)

Mme Lemieux, ministre d'État au Travail et à l'Emploi, dépose :

Le rapport d'activités de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 518-19990618)

M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, dépose :

Le rapport annuel de la Société nationale de l'amiante (SNA), pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 519-19990618)

Le rapport annuel de la Société de développement de la Baie James (SDBJ), pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1998.

(Dépôt n° 520-19990618)

Mme Goupil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose :

Le rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 521-19990618)

Mme Maltais, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel de la Commission des biens culturels du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 522-19990618)

M. Pinard, vice-président, dépose les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 15 juin 1999 :

18 juin 1999

- Décision 922 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel des cabinets de l'Assemblée nationale et sur le paiement des services professionnels.
(Dépôt n° 523-19990618)
- Décision 924 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les emplois ou fonctions d'un caractère occasionnel et leurs titulaires à l'Assemblée nationale.
(Dépôt n° 524-19990618)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 17 juin 1999, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

- n° 215 Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés du Centre hospitalier de l'Université Laval – Rapporté avec des amendements.
(Dépôt n° 525-19990618)

Le rapport est adopté.

M. Sirros (Laurier-Dorion), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 2, 3, 4, 9, 10, 16 et 17 juin 1999, a étudié en détail le projet de loi :

- n° 39 Loi concernant la Société nationale du cheval de course – Rapporté avec des amendements.
(Dépôt n° 526-19990618)
- _____

Mme Robert (Deux-Montagnes), à titre de vice-présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 3, 4, 8, 15 et 17 juin

18 juin 1999

1999, a étudié en détail le projet de loi :

- n° 46 Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux – Rapporté avec des amendements.
(Dépôt n° 527-19990618)

Dépôt de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement, M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 7 700 amis de Boscoville, concernant la vente du campus de Boscoville.

(Dépôt n° 528-19990618)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Gauvin (Montmagny-L'Islet) présente une motion concernant une consultation publique élargie sur la gestion et l'administration d'Emploi Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

De consentement pour déroger à l'article 253 du Règlement, l'Assemblée prend en

18 juin 1999

considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire relatif au projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire relatif au projet de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et d'autres dispositions législatives, ainsi que les amendements transmis par Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole.

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le projet de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 30 est adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 46 est adopté.

18 juin 1999

M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le projet de loi n° 4, Loi sur Immobilière SHQ, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 4 est adopté.

M. Chevette, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 24 est adopté.

M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de M. Chevette, ministre responsable de la Faune et des Parcs, propose que le projet de loi n° 61, Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 61 est adopté.

À 12 h 55, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 02.

Adoption du principe

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, au nom de M. Chevette, ministre délégué aux Affaires autochtones, propose que le principe du projet de loi n° 66, Loi permettant la mise en oeuvre d'ententes avec la nation mohawk, soit maintenant adopté.

18 juin 1999

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 66 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 66 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le principe du projet de loi n° 71, Loi concernant le transport de matière en vrac dans les contrats municipaux, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 71 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 71 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission plénière.

Commission plénière

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 71, Loi concernant le transport de matière en vrac dans les contrats municipaux.

Le projet de loi n° 71 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement,

18 juin 1999

M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le projet de loi n° 71, Loi concernant le transport de matière en vrac dans les contrats municipaux, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 71 est adopté.

M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de M. Chevrette, ministre responsable de la Réforme électorale, propose que le projet de loi n° 1, Loi concernant l'obligation pour l'électeur d'établir son identité au moment de voter et modifiant d'autres dispositions législatives en matière électorale (*titre modifié*), soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Brassard propose que le projet de loi n° 1 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement qu'il indique.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

L'amendement de M. Brassard au projet de loi n° 1 est étudié et adopté en commission plénière.

Le projet de loi n° 1, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 1.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 1 est adopté.

18 juin 1999

M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de M. Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose que le projet de loi n° 45, Loi modifiant certaines dispositions législatives concernant le curateur public, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 45 est adopté.

M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le projet de loi n° 23, Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 23 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation relatif au projet de loi n° 48, Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le projet de loi n° 48, Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (*titre modifié*), soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 48 est adopté.

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) propose que le principe du projet de loi

18 juin 1999

d'intérêt privé n° 203, Loi concernant Les Soeurs du Bon-Pasteur de Québec, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 203 est adopté.

Adoption

M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 203, Loi concernant Les Soeurs du Bon-Pasteur de Québec, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 203 est adopté.

Adoption du principe

M. Gagnon (Saguenay) au nom de Mme Caron (Terrebonne) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant certains immeubles du cadastre de la paroisse de Saint-Esprit, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 204 est adopté.

Adoption

M. Gagnon (Saguenay) au nom de Mme Caron (Terrebonne) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant certains immeubles du cadastre de la paroisse de Saint-Esprit, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 204 est adopté.

Adoption du principe

M. Gagnon (Saguenay) au nom de M. Morin (Nicolet-Yamaska) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 205, Loi concernant la Ville de Victoriaville, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 205 est adopté.

Adoption

18 juin 1999

M. Gagnon (Saguenay) au nom de M. Morin (Nicolet-Yamaska) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 205, Loi concernant la Ville de Victoriaville, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 205 est adopté.

Adoption du principe

M. Gagnon (Saguenay) au nom de Mme Leduc (Mille-Îles) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 207, Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 207 est adopté.

Adoption

M. Gagnon (Saguenay) au nom de Mme Leduc (Mille-Îles) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 207, Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 207 est adopté.

Adoption du principe

M. Gagnon (Saguenay) au nom de M. Dion (Saint-Hyacinthe) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 208, Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 208 est adopté.

Adoption

M. Gagnon (Saguenay) au nom de M. Dion (Saint-Hyacinthe) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 208, Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 208 est adopté.

18 juin 1999

Adoption du principe

M. Gagnon (Saguenay) au nom de M. Saint-André (L'Assomption) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 209, Loi concernant la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 209 est adopté.

Adoption

M. Gagnon (Saguenay) au nom de M. Saint-André (L'Assomption) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 209, Loi concernant la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 209 est adopté.

Adoption du principe

M. Gagnon (Saguenay) au nom de M. Beaumier (Champlain) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 211, Loi concernant la Commission de l'aqueduc de la Ville de La Tuque, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 211 est adopté.

Adoption

M. Gagnon (Saguenay) au nom de M. Beaumier (Champlain) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 211, Loi concernant la Commission de l'aqueduc de la Ville de La Tuque, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 211 est adopté.

Adoption du principe

M. Gagnon (Saguenay) au nom de M. Deslières (Salaberry-Soulanges) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 212, Loi concernant la Municipalité régionale de

comté de Vaudreuil-Soulanges, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 212 est adopté.

Adoption

M. Gagnon (Saguenay) au nom de M. Deslières (Salaberry-Soulanges) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 212, Loi concernant la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 212 est adopté.

Adoption du principe

M. Gagnon (Saguenay) au nom de M. Lachance (Bellechasse) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 213, Loi modifiant la Loi concernant le Mouvement des caisses Desjardins, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 213 est adopté.

Adoption

M. Gagnon (Saguenay) au nom de M. Lachance (Bellechasse) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 213, Loi modifiant la Loi concernant le Mouvement des caisses Desjardins, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 213 est adopté.

Adoption du principe

M. Gagnon (Saguenay) au nom de M. Payne (Vachon) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 214, Loi concernant la Ville de Saint-Hubert, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 214 est adopté.

18 juin 1999

Adoption

M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de M. Payne (Vachon) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 214, Loi concernant la Ville de Saint-Hubert, soit adopté.

M. Brassard, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 214 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement qu'il indique.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 214 est renvoyé en commission plénière.

L'amendement de M. Brassard au projet de loi n° 214 est étudié et adopté en commission plénière.

Le projet de loi d'intérêt privé n° 214, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée qui adopte le rapport de la commission plénière.

La motion de M. Brassard, leader du gouvernement, proposant l'adoption du projet de loi d'intérêt privé n° 214, Loi concernant la Ville de Saint-Hubert, est adoptée.

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 214 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Gagnon (Saguenay) au nom de M. Bertrand (Portneuf) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 215, Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés du Centre hospitalier de l'Université Laval, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 215 est adopté.

Adoption

18 juin 1999

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Gagnon (Saguenay) au nom de M. Bertrand (Portneuf) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 215, Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés du Centre hospitalier de l'Université Laval, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 215 est adopté.

Adoption du principe

M. Gagnon (Saguenay) au nom de Mme Blanchet (Crémazie) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 216, Loi concernant la Ville de Saint-Laurent, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 216 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Gagnon (Saguenay) au nom de Mme Blanchet (Crémazie) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 216, Loi concernant la Ville de Saint-Laurent, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 216 est adopté.

Adoption du principe

M. Gobé (Lafontaine) au nom de M. Benoit (Orford) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 217, Loi concernant Club de Curling et Social de Magog, Limité, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 217 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Gobé (Lafontaine) au nom de M. Benoit (Orford) propose que le projet de loi d'intérêt privé n°

18 juin 1999

217, Loi concernant Club de Curling et Social de Magog, Limité, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 217 est adopté.

Adoption du principe

M. Gagnon (Saguenay) au nom de M. Létourneau (Ungava) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 218, Loi concernant la Ville de Chapais (*titre modifié*), soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 218 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 du Règlement et 35 des règles de fonctionnement, M. Gagnon (Saguenay) au nom de M. Létourneau (Ungava) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 218, Loi concernant la Ville de Chapais (*titre modifié*), soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 218 est adopté.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 39, Loi concernant la Société nationale du cheval de course.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Julien, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, propose que le projet de loi n° 39, Loi

18 juin 1999

concernant la Société nationale du cheval de course, soit adopté.

La motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 39 est adopté.

M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, propose que le projet de loi n° 8, Loi concernant la location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Shipshaw, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 8 est adopté.

À 17 h 34, sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 19 octobre 1999, à 14 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU